

M. VIEN: Il peut les garder.

L'hon. M. MEIGHEN: S'il les garde, est-ce qu'il ne les paiera pas?

M. VIEN: Le gouvernement américain ne paie rien.

L'hon. M. MEIGHEN: Il n'a pas l'intention de voler les chemins de fer et l'on ne peut pas dire que nous paierons tout le réseau pour n'en obtenir qu'une partie. Il est probable que le gouvernement américain traitera aussi honnêtement une compagnie dont les actions appartiennent au gouvernement canadien que toute autre compagnie. L'honorable député pense-t-il le contraire? Si des négociations se font plus tard avec le gouvernement américain, nous, comme actionnaires du Grand-Tronc serons dans la même position que les actionnaires actuels de cette compagnie. Il n'y a aucune différence. Revenons à la dernière question. Combien d'argent faudra-t-il? D'après les auteurs du rapport Drayton-Acworth il faudra le montant que l'honorable député a cité.

M. VIEN: En 1916?

L'hon. M. MEIGHEN: En effet, à cette date. La compagnie du Grand-Tronc a protesté contre les conclusions de ce rapport et a déclaré qu'elle croyait—ce qu'elle avait apparemment raison de croire—que ce montant ne serait pas nécessaire et que son réseau était en bon état. Elle semble convaincue de ce fait. Une enquête complète sera nécessaire pour établir les faits. Nous pensons que la différence n'est pas très grande, mais il peut y en avoir une. Cette enquête doit se faire avant qu'un conseil d'arbitrage siège et nos preuves doivent être présentées à ce conseil comme cela s'est fait lors de l'achat des actions du Nord-Canadien. L'honorable député dit que nous ne pouvons pas nous faire une idée exacte de l'état du réseau.

M. VIEN: Ceci se rapporte aux compensations à payer, mais ne touche en rien au montant que le Gouvernement devra demander aux Chambres.

L'hon. M. MEIGHEN: Quand nous demanderons au Parlement de voter un crédit, nous donnerons tous les détails. Ce n'est pas ce que nous faisons maintenant nous nous occupons seulement de la compensation à payer.

M. VIEN: Cependant nous nous engageons.

L'hon. M. MEIGHEN: Certainement. J'ai dit que nous fournirions des preuves pour établir le montant dont nous aurions

[L'hon. M. Meighen.]

besoin. Mon honorable ami dit que les députés ne savent rien de l'état du réseau. Il ajoute que nous ne pourrions pas nous renseigner simplement en voyageant sur ce réseau. "Nous savons tous" ajoute-t-il "que la ligne de Montréal à Toronto est excellente et l'une des mieux outillées au monde". Si nous savons tout cela, est-ce que les députés qui ont parcouru les autres lignes ne peuvent pas être aussi bien renseignés? Nous sommes certainement à même de juger une ligne aussi bien qu'une autre. Nous ne sommes pas des experts mais nous en savons assez pour comprendre qu'il n'y a pas grande différence dans l'entretien tel qu'il se faisait en 1916 et celui qui se fait aujourd'hui. Cela nous suffit. Nous tenterons d'établir nos prétentions devant le conseil d'arbitrage pour prouver que le défaut d'entretien justifie une diminution dans le montant à payer pour le capital-actions. Ce sera le lieu de donner ces détails.

M. FOURNIER: Avez-vous les chiffres de ce qui a été dépensé pour l'entretien des voies du Grand-Tronc et du Pacifique-Canadien en 1916, 1917 et 1918?

L'hon. M. MEIGHEN: Si ces renseignements ne se trouvent pas dans le mémoire nous les donnerons certainement.

M. McMASTER: Je ne voudrais pas que les paroles du ministre puissent produire une impression inexacte dans le pays. Le rapport de la commission royale nommée pour s'enquérir des questions de transport au Canada et qu'on connaît généralement sous le nom de rapport Drayton-Acworth a été cité par le ministre de l'Intérieur en termes très élogieux. A mes yeux ce rapport constitue un trésor dans lequel nous puisons pour élucider cette question.

Je déduis des paroles du ministre que, d'après ce rapport, il faudrait 21 millions pour mettre le Grand-Tronc en bonne posture en 1916. Ce n'est pas ce que dit le rapport Drayton-Acworth; il y est question d'une somme beaucoup plus élevée. A la page XXXIV, les commissaires déclarent:

En calculant les revenus et les frais de premier établissement, nous voyons que le Grand-Tronc, de l'avis de ses propres administrateurs, a besoin de 51 millions pour le mettre en état de faire face aux exigences de ses affaires présentes.

Si je parle ainsi c'est que certains députés, en discutant la question, ont pu, sans le vouloir, laisser croire à la Chambre et au pays qu'on avait besoin d'une somme beaucoup moins élevée.

M. VIEN: J'ai dit, si je ne me trompe, que les 21 millions qui auraient dû être dé-